MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
Le 05 Février 2024

L'an 2024, le 5 février 2024 , le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 2 Votants : 11 Excusés : 2

Présents :
Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Nicolas PEAN. Jacky SABOURIN.
Pouvoir : Géraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE ; Pierre de MONICAULT à Jean Michel de MONICAULT
Excusés : Géraldine CHAPELAIN et Pierre de MONICAULT
Secrétaire de séance : Jean François CARRIERE

Date de convocation : mercredi 31 janvier 2024

Nomination d'un secrétaire : Jean François CARRIERE

1. **Approbation du compte rendu du lundi 8 janvier 2024 : approbation à l'unanimité**

2. **Personnels ; Ressources humaines :**
   A. **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle** : attribution au personnel de la commune de Croisy sur Eure.

Vu le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale, paru au Journal officiel du 01/11/2023, entrant en vigueur le lendemain de sa publication. En vertu du principe de libre-administration des collectivités territoriales, ces dernières disposent de la faculté d'octroyer aux agents qui satisfont aux conditions, telles que décrites dans le décret précité, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire et ce, sous la forme d'une délibération.

Monsieur le Maire propose l'examen du versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les mêmes conditions que dans la Fonction publique d'Etat et ce, au regard des objectifs de cette dernière avec comme périmètre d'application les agents titulaires, de la commune de Croisy sur Eure, éligibles à la prime, des termes du décret FPT susvisé, comme suit :

- ✓ La collectivité territoriale, l'établissement public ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- ✓ Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème du décret de la fonction publique territoriale (FPT),

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat :
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	300 €

– Le montant de la prime, déterminé en application du I, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période mentionnée au 3o de l'article 2.

- ✓ « Art. 6. – I. – Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période mentionnée au 3o de l'article 2, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute mentionnée au même 3o.
  II. – Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période mentionnée au 3o de l'article 2, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement ou le groupement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée selon les modalités prévues au I pour correspondre à une année pleine. »
- ✓ « Art. 7. – La prime prévue par le présent décret peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024. »
  - □ « Art. 8. – La prime prévue par le présent décret est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime prévue par le décret du 31 juillet 2023 susvisé . »
  - □ Cotisations sociales : La DGAFP indique que « cette prime est soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale ainsi qu'à l'impôt sur le revenu »

Le Maire propose au conseil Municipal :

- D'adopter le principe de versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat forfaitaire avec application du montant plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le barème présenté ci-avant et assorti des modalités telles que décrites, dont le versement en une seule fois.

Après délibération, le conseil adopte le principe de ces versements exceptionnels des primes de pouvoir d'achat forfaitaire assortis des modalités telles que décrites, dont les versements des sommes brutes seront faits en une seule fois sur le salaire de février 2024.
D'autoriser, Monsieur le maire, à procéder à toutes formalités afférentes.

B. **Emploi d'une stagiaire** : accord avec le lycée Horti-pôle d'Evreux pour accueillir une stagiaire de 1ere Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF) du 4 mars au 05 avril 2024. Accord de Cédric Posnic

C. **Passage contrôle APAVE** du matériel de levage et des installations électriques le 29 janvier :

- Résultats des contrôles satisfaisants sans aucune demande d'intervention sur les installations électriques.
- Résultats du contrôle des appareils de levage conforme à l'exception du palan électrique à remplacer (nécessité de reformer l'ancien)

3. **Finances : bilan des dépenses et recettes de l'année 2023 ;** les tableaux des prévisions 2023 vous ont été présentés lors du dernier conseil municipal ; nous ne reviendront pas sur les chiffres des articles des dépenses et des recettes dont vous avez eu le détail dans les tableaux joints au compte rendu. Quelques chiffres ont été modifiés sans conséquences importantes.
   Le bilan de l'année 2023 approuvé par le Conseiller finances de la SNA, s'établit comme suit :

chapitre/ article	intitulé	1er bilan Compte de Gestion 2023
	A-Fonct dépenses réelles	188 280,31 €
	B-Fonct recettes	226 217,74 €
02	C-report excedent 2022	67 398,16 €
	bilan Fonct éxcedent = (B+C)-A	*105 335,59 €*
	D-Invest dépenses réelles	86 925,49 €
01	déficit investissement reporté	20 376,28 €
	E-total dépenses d'investissement	107 301,77 €
	F-Invest recettes	81 811,67 €
1068	G-report excedent 2022	- €
	bilan Invest déficit = (F-E)	- *25 490,10 €*
	Bilan Fonct + Invest (excédent)	**79 845,49 €**

Le compte administratif (CA2023) reprenant ce bilan et le budget (BP2024) seront présentés au prochain conseil et feront l'objet d'une analyse avec un vote éventuel après délibération.

4. **Travaux ; investissements**
   - **dossiers de subventions pour BP 2024 :**

a. Subvention SNA fonds de concours → déposé et pré-enregistré fin décembre. Attente réponse officielle en mars.
b. Subvention Département « mon village mon amour » → déposé- enregistré en début janvier. Réponse officielle favorable reçue (40% accordés).
c. Subvention DETR → dossier déposé- enregistré le 3 janvier 2024. Attente réponse officielle en juin (attendu 40%)

   - **Investissements réalisés en gage de remplacement de matériels :**

d. Remplacement de la saleuse grandement détériorée par la corrosion après 20 ans de service (2 000 € TTC) + Achat de 1000kg de sel au syndicat de voirie.
e. Remplacement du treuil électrique réformé suite au passage de l'APAVE (299.00 € TTC)

> **Décision du conseil après délibération** : le conseil donne à l'unanimité :
> - accord pour le remplacement de la saleuse par une saleuse en inox (2 000 €TTC) chez FRELICOT
> - accord pour l'investissement d'un nouveau palan (299 € TTC) chez BRICOMAN

Autres travaux réalisés ou en cours

f. Travaux fin janvier d'élagage du talus de la route du Haut Croisy pour dégagement des fils du téléphone et de la fibre, réalisés par l'entreprise DURO : coût 1 200 € TTC
g. Réparation d'une passerelle : suite à la chute d'un arbre, une des rambardes de la petite passerelle du circuit des vieilles pâtures a été détruite en partie. Un devis est en cours pour approvisionner les éléments détruits. Une réparation provisoire a été réalisée en utilisant les éléments de la passerelle stockée dans le terrain annexe de la marie.

5. **Administratif : avancement préparatoire du dossier de fusion avec Pacy sur Eure** ;

Le maire donne commente le compte rendu de la 3ème réunion du 23 janvier 2024 avec le bureau municipal de la ville de Pacy sur Eure.

L'objet de la réunion était de construire un planning de travail pour constituer les dossiers nécessaires à la création de la commune nouvelle à la date du 1er janvier 2025.

- **Les dates impératives à respecter sont les suivantes** :
- 16 septembre 2024 : Vote définitif des conseils municipaux sur le projet.
- 1er octobre : Présentation du dossier au sous-Préfet
- 1er janvier 2025 : Date officielle de fusion

Le déroulé et l'agenda des étapes préalables sont les suivantes :

- Février 2024 :
    - réunion en mairie pour élaboration du **diagnostic des communes** (Croisy sur Eure). le tableau des actions à finaliser est présenté ci-dessous
    - constitution des éléments relatifs à la fiscalité et aux dotations dans le cadre de la fusion.
    - Analyse financière et administrative consécutif à la sortie de Croisy du **syndicat de voirie**
- Lundi 18 mars 2024 à 18h 00 : réunion à Croisy sur Eure du conseil municipal de Croisy sur Eure avec les membres du bureau municipal de Pacy Sur Eure. → Présentation des éléments constituants la fusion.
- Avril 2024 à 14h 00 : élaboration des éléments de la communication (flyers, réseaux sociaux, plaquette de présentation…) présentation à la presse locale.
- Le samedi 27 avril 2024 à 10 h00 : réunion publique de la population à la mairie de Croisy sur Eure

Mi-mai : réunion publique des populations de Croisy sur Eure et de Pacy sur Eure dans la salle de Saint Aquilin.

Dossier de diagnostic de Croisy sur Eure.

- **les éléments des dossiers à préparer sont les suivants :**

Dossier présentant la fiscalité de la commune nouvelle	Réunion entre Quentin Delporte (DGS de Pacy sur Eure et Jean Yves Gimenez (conseiller fiscal de la SNA à Pacy sur Eure	Jeudi 01/02/2024
Charte constitutive de la commune nouvelle	Rédigée, présentée et délibérée favorablement aux conseils municipaux de Croisy sur Eure et de Pacy sur Eure	Approuvée par Croisy majoritairement au conseil du 04/12/23
Ecoles : le nombre d'élèves et les affectations	Liste répartition des élèves dans les différents établissements de maternel, primaire et collège.	Tableau des effectifs scolaires publié.
Tableau du personnel communal (fiche de payes, fiche de poste, …)	Analyse consécutive au changement de chaque employé Fiche de poste, Fiche d'impact, aspect social…	Attente de la validation des données par le CdG de l'Eure
L'inventaire des biens immobiliers (patrimoine communal bâti)	Plan de récolement à finir, archives, inventaire des bâtiments, inventaire du mobilier.	Tableau des biens immobiliers (bâtiments et terrains)
Les investissements 2024, 2025 et à suivre	Montants dépenses, recettes subventions, dates programmées à présenter au conseil	Tableau réalisé à analyser par le conseil,
Syndicat de voirie.	Analyse financière de sortie et travaux à réaliser par le syndicat. Inventaire de la voirie communale, et des chemins ruraux	Attente dossier financier en cours par le syndicat

La gouvernance de la commune nouvelle avant les élections de 2026 et après.	Décision à prendre entre les deux communes sur la composition des conseils municipaux	Date à prendre pour établir le dossier.

6. **Environnement :**
   - **Plantation de printemps 2024 : Inventaire** à réaliser en cours pour établir la commande à passer la 1ére quinzaine de février.

- Le 2 février, rencontre avec ECHO-VERT pour achat des semis de fleurs de jachères, terreau et engrais.
- Etablissement de la liste des commandes de plantes annuelles chez HAAS programmée cette semaine.
   - **Avancement dossier circuit Eure-Béchet** : 1er rendez-vous, le 2 février avec maître Brillon notaire pour établir la rédaction de la convention avec les propriétaires des parcelles ;

7. **Urbanisme, voir tableau suivant :**

AVIS POUR DELIBERATION DROIT DE PREFERENCE PRESENTE le 05 février 2024										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet communal
30 janvier 2024	Office notarial Gomez Brillon, Pacy sur Eure	consorts de Monicault	Fromagerie Boursin	3 route de Saint Aquilin 27120 Croisy sur Eure	B72, 74, 76 at 50	11 379 m²	zone Ua2	100 000 €	**vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: votants 9, 9 voix pour ne pas aliéner cette vente**	aucun

Le conseil vote à lunanimité de 9 voix pour et de 0 voix contre de ne pas exercer son droit de préemption et de ne pas aliéner la vente des parcelles de terrain à la fromagerie Boursin (vote en l'absence de Jean Michel et Pierre de Monicault impliqués dans cette vente).

8. **Compte rendu des assemblées,**

- **SNA,**
   - **SNA ; Réunion spécifique sur le transport à la demande (TAD) du 25 janvier 2024 :** nouvelle explication du système avec 3 zones organisées autour des pôles urbains : les Andelys, Vernon, Pacy sur Eure.
     Attention les mini bus électriques prennent les personnes uniquement aux arrêts de bus du village et ne dépose les personnes uniquement à la gare routière de Pacy sur Eure.

Délibération du conseil : le conseil considère que le système est contraignant car il oblige les personnes d'aller aux arrêts bus des communes et à l'arrivée d'aller rejoindre le centre de Pacy. (Difficile pour les personnes âgées). Les contraintes horaires seront aussi à analyser.

- **SNA ; base de données des participants aux commissions.** Le maire rappelle les propos du mail envoyé le 19 janvier par la SNA qu'il a transmis aux conseillers pour donner votre accord sur vos inscriptions aux commissions de la SNA.

- Membres des commissions thématiques :

- Pour la commission attractivité économique : Jean Michel et Pierre de MONICAULT
- Pour la commission Habitat et Mobilités : Jacky SABOURIN et Pierre de MONICAULT
- Pour la commission Qualité de vie : Christine BAUDRY et Jacky SABOURIN
- Pour la commission Transition écologique : Cyril GARREAU et Freddy BIZARD.
- Pour la commission Grand Cycle de l'Eau : Jean Michel de MONICAULT et Cyril GAREAU.

Aucun élu n'est inscrit à la commission finances !
Le maire demande aussi à chaque conseiller de s'exprimer sur les choix proposés de participation et de s'y tenir afin de mieux participer aux travaux de la SNA.

Délibération : Les conseillers donnent un accord de principe sur leur participation aux commissions, faudrait-il encore qu'il y ait des convocations officielles et personnalisées à celles-ci !

- **SNA ; Délibération et vote sur le rapport de la CLECT :**

Le maire présente aux conseillers la délibération
Vu le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 21 décembre 2023, notifié aux communes par courrier du président de ladite commission en date du 15 janvier 2024,
Considérant que le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux,
Après avoir délibéré, le conseil municipal de Croisy su Eure décide : d'approuver le rapport ci-joint de la Commission Locale des Charges Transférées de Seine Normandie Agglomération en date du 21 décembre 2023.

- **SNA ; Réunion concernant ZAEnR :** Pour mémoire, le Préfet de l'Eure a adressé un courrier aux Maires, le 29 juin 2023, leur annonçant le dispositif ZAEnR ainsi que le planning.

Une 1ère réunion de présentation a eu lieu le 29 janvier à laquelle le maire n'a pas pu se rendre
Dans le schéma organisationnel décidé par l'Etat, les travaux d'indentification des ZAEnR revenaient uniquement aux communes ; en accord avec Frédéric DUCHE, la SNA a souhaité proposer un accompagnement technique auprès des communes, selon le schéma qui a été présenté en Parlement des Maires.
Le compte rendu de cette réunion est votre disposition : la complexité du schéma est grande et demanderait une bonne heure d'explication ; encore faut-il pouvoir comprendre !
Une autre réunion est programmée le mardi 6 février à 17h00 ; le maire demande à ce qu'un adjoint puisse y aller ?

Des ateliers de travaux pratiques sont aussi proposés en février et mars :

- **SNA ; ZAN** : Une autre réunion sur l'implantation des **Zone d'Artificialisation Nette.** est aussi organisée le jeudi 8 février toute la journée à Philippe Auguste à Vernon. Le maire est inscrit à cette réunion.

9. Informations diverses,

- Lettre aux habitants distribuées : vos commentaires ! le conseil demande à revoir les fonds de pages pour faciliter la lecture des textes.
- Comité des fêtes : Manque d'intérêt des habitants. La décision de l'assemblée générale du comité des fêtes est pour l'instant une mise en sommeil des activités.

10. Prochaines réunions :

- **Le 31 janvier à 15h00,** inhumation de Madame Marie-Claire Malvi (sœur de Monsieur Bernard Sandret)
- **Jeudi 1 février à 18h30,** CODIR Office du Tourisme.
- **Mardi 6 février 18h00,** réunion ZAEnR à Douains.
- **Jeudi 8 février,** réunion SNA sur les tenants et aboutissants de la loi ZAN (toute la journée) la journée d'Acculturation ZAN du 8 février 2024 à la salle Viking de l'Espace Philippe Auguste à Vernon.
- **Vendredi 9 février à 14 h00 :** réunion syndicat de voirie ; évaluation financière de la sortie de la commune de Croisy sur Eure, conséquence liée à la fusion avec Pacy
- **Mercredi 21 février,** bureau association des maires du canton.
- **Le lundi 4 mars,** prochain conseil
- **Congés du maire du 10 février au 17 février 2024.**
- **Autres dates pour les ateliers d'implantation des ZAEnR (voir ci-dessus)**

Le secrétaire de séance, **le maire,**

Approbation par message informatique

Jean François CARRIERE

MAIRIE DE CROISY-SUR-EURE

Jean Michel de MONICAULT

Pour le maire
JACKY SABOURIN
1er Adjoint